

DÉLIBÉRATION N° 22/7

Séance du 16 mars 2022

Renouvellement du contrat de location de surfaces de stockage pour les réserves de l'établissement

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 modifié portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment son article 9,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, M. Bruno Maquart,

Vu le projet de contrat annexé,

Vu l'avis de la direction départementale des finances publique de l'Essonne,

Vu le rapport de présentation,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve le renouvellement du contrat de location de surfaces de stockage pour les réserves de l'établissement.

Fait à Paris,
Le 16 mars 2022

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart